

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 11 octobre 2022, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire suppléant	Mario GAUMONT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Gilles FOURNIER Raynald DUGUAY

formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant Mario GAUMONT.

SONT ABSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
M. le conseiller	Roger VIGNOLA

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 6

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire suppléant Mario GAUMONT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-10-317

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-318

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

5514

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-319

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent au procès-verbal de ces séances, à savoir :

- 19 septembre 2022 : décisions CP-0922-333 à CP-0922-343 inclusivement;
- 26 septembre 2022 : décisions CP-0922-344 à CP-0922-358 inclusivement;
- 3 octobre 2022 : décisions CP-1022-359 à CP-1022-375 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-320

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR-22-02 (2) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT À LA ZONE 39I »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Raynald DUGUAY lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement PR-22-02 (2) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement n° PR-22-02 (1) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 12 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'en date du 26 septembre 2022, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-22-02 (1);

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), il y a lieu d'adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement PR-22-02 (2), intitulé: « Règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151* quant à la zone 39I »;

DE transmettre une copie du second projet de règlement n° PR-22-02 (2), intitulé: « Règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151*

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

quant à la zone 39I » et une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-321

AUTORISATION DE PAIEMENT – NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES À LA CAMÉRA CONVENTIONNELLE – PROJET N° VPC-STP-ST-20220316-01— INSPECVISION 3D INC. — FACTURE N° 2224

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 27 281,08 \$, taxes en sus, à l'entreprise INSPECVISION 3D INC., en paiement pour le contrat visant le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'eaux usées et d'eaux pluviales à la caméra conventionnelle, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-ST-20220316-01, le tout conformément à la facture numéro 2224 datée du 30 juin 2022 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-322

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DE LA 6^E ET DE LA 8^E RUE – PROJET N° VPC-STP-SPI-20220211-01— GROUPE CONSEIL CHG INC. — FACTURES N°22160-1 ET 22160-2

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 29 325,00 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 2 932,50 ainsi que la somme de 16 875,00 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 1 687,50 \$, taxes en sus, à l'entreprise GROUPE CONSEIL CHG INC., en paiement pour le contrat de réfection de la 6^e et de la 8^e rue, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20220211-01, le tout conformément aux factures numéros 22160-1 et 22160-2 datées respectivement du 16 juin 2022 et du 31 août 2022 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1^{er} septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-323

OCTROI DE CONTRAT – AUDIT TECHNIQUE DE MÉCANIQUE DU BÂTIMENT POUR LE GARAGE MUNICIPAL – CIMA+ S.E.N.C.

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise CIMA+ S.E.N.C. datée du 10 août 2022 pour l'audit technique de la mécanique du bâtiment au garage municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'octroyer un contrat à CIMA+ S.E.N.C., pour l'audit mécanique du garage municipal pour une somme de 16 500,00 \$, taxes en sus, conformément à la soumission de cette entreprise, en date du 10 août 2022 et suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 7 septembre 2022;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-324

AUTORISATION — TENUE DE LA 7^E ÉDITION DU DÉFILÉ DE NOËL — 19 NOVEMBRE 2022 —CHAMBRE DE COMMERCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la tenue du défilé de Noël, le samedi 19 novembre 2022, le tout, conformément à la demande présentée à la Ville le 13 septembre 2022;

QUE la CHAMBRE DE COMMERCE soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier ainsi que le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-325

ACCEPTATION – CHARTE DE PROJET – STABILISATION DU SECTEUR DE LA PLAGE ROCHELOIS – ANALYSE DE SOLUTIONS

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'accepter la charte de projet pour le projet « Stabilisation du secteur de la plage Rochelois – Analyse de solutions » telle que soumise par le Service des travaux publics lors de la commission permanente du 26 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-326

OCTROI DE CONTRAT – MISE SUR PIED D'UN ATELIER D'ANALYSE DE SOLUTIONS POUR LA PLAGE ROCHELOIS EN CONCERTATION AVEC LE MILIEU – TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ (TES) INC.

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ (TES) INC. datée de septembre 2022 pour la mise sur pied d'un atelier d'analyse de solutions pour la plage Rochelois en concertation avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'octroyer un contrat à TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ (TES) INC., pour la mise sur pied d'un atelier d'analyse de solutions pour la plage Rochelois en concertation avec le milieu pour une somme de 24 960,00 \$, taxes en sus, conformément à la soumission de cette entreprise, en date de septembre 2022 et suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 22 septembre 2022;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-327

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20140725-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60774046

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 5 625,43 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 562,54 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-20140725-01, le tout conformément à la facture n° 60774046, datée du 12 septembre 2022 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 19 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-328

LIBÉRATION DES RETENUES CONTRACTUELLES – RÉFECTION DE QUATRE (4) PONCEAUX SUR LE BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-TC-20180301-02 – CONSTRUCTION POLARIS INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 28 258,33\$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS INC., en paiement des retenues contractuelles, pour les travaux réalisés dans le cadre de la réfection de quatre (4) ponceaux sur le boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20180301-02, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 20 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-329

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE-RESSOURCE – COMITÉ DE LIAISON POUR LE PROJET APUIAT

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

DE désigner M. le maire Alain THIBAUT comme personne-ressource au Comité de liaison pour le projet APUIAT et de nommer M. Nicolas MAYRAND, directeur général, conjointement ou à titre de remplaçant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2022-10-330

ACCEPTATION – OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION – PÉRIODE DE PROBATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'accepter les objectifs et critères pour l'évaluation de M. Nicolas MAYRAND à titre de directeur général, le tout tel que contenu dans la recommandation du Service des ressources humaines et communications datée du 28 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-331

MOUVEMENT DU PERSONNEL – SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour le mois de septembre 2022, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

BLOUIN, Linda	Brigadière remplaçante	2022-09-09
LANGÉVIN, Geneviève	Brigadière remplaçante	2022-09-20

TERMINAISON

CORBEY, Daniel	Préposé aux pompes, aqueduc et égouts	2022-09-01
----------------	---------------------------------------	------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-332

AUTORISATION – CONTRAT POUR LA LOCATION DU SYSTÈME POSTAL– PITNEY BOWES DU CANADA LTÉE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'approuver le contrat de location pour la balance postale à intervenir entre PITNEY BOWES DU CANADA LTÉE et la VILLE DE PORT-CARTIER, d'une durée de 60 mois, au coût de 201,34 \$ par mois, taxes en sus, le tout conformément à la recommandation du Service de la trésorerie en date du 15 septembre 2022;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat mentionné ci-dessus et à poser tous les actes et à signer tous les documents qui pourraient être requis pour donner suite ou plein effet à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-333

DÉPÔT – ÉTAT INDIQUANT LES IMMEUBLES DONT LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES, EN TOUT OU EN PARTIE ET LISTE DES IMMEUBLES À VENDRE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'accepter le dépôt des documents suivants:

- l'état dressé par la trésorière indiquant les immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, intitulé « Liste des ventes pour non-paiement de taxes », en date du 3 octobre 2022, pour les taxes foncières et droits de mutation, en vertu de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*;
- le sommaire des immeubles désignés pour la mise en vente à l'enchère publique;

le tout conformément à la recommandation du Service de la trésorerie en date du 3 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-334

ORDONNANCE DE VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE – VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de l'état dressé par la trésorière indiquant les immeubles dont les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, et du sommaire des immeubles désignés pour la mise en vente à l'enchère publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique, pour et au nom de la Ville, les immeubles apparaissant au sommaire précité, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

DE préciser que la vente à l'enchère publique est fixée au 23 novembre 2022, à 17 h, à la salle RC-12 de l'hôtel de ville située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-335

AUTORISATION – REGROUPEMENT D'ACHAT D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELS AUTONOMES (APRIA) – VILLE DE SEPT-ÎLES

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 18 de la Politique d'achats n° 1006 permettent de regrouper des achats avec des Municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la protection contre les incendies, à la désincarcération et à d'autres interventions d'urgence intervenue avec la Ville de Sept-Îles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier et la Ville de Sept-Îles désirent acquérir des appareils de protection respiratoire individuels autonomes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Ville de Port-Cartier confie, à la Ville de Sept-Îles, le mandat de procéder en son nom, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA);

QUE la Ville de Port-Cartier s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-336

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60775404

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 3 636,63 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 363,66 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60775404 datée du 20 septembre 2022 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 27 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-337

AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉFECTION DU BOULEVARD PORTAGE-DES-MOUSSES – CIMA+ S.E.N.C. – FACTURE N° 22215606

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 4 487,44 \$, taxes en sus, à l'entreprise CIMA+ S.E.N.C., en paiement pour le contrat de réfection du boulevard Portage-des-Mousses, faisant l'objet de la résolution n° 2021-07-215, le tout conformément à la facture n° 22215606, datée du 20 septembre 2022 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 27 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-338

DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES RUES DE LA VILLE AVEC UN VÉHICULE HORS NORME – CHARGEUSES ET SOUFFLEURS AMOVIBLES – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser le Service des travaux publics à circuler dans les rues de la municipalité en période normale et en période de dégel, entre le mois de décembre 2022 et le mois de mai 2023, avec les équipements suivants :

5521

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Chargeuse sur roues :

- John Deere 524 K 2013
- N° de série : 1DW524KZLCD650364
- N° d'unité : 13-184-09
- Poids : 11 725 kg

Souffleuse amovible :

- Larue D50 2020
- N° de série : D50467
- N° d'unité : 20-182-04
- Poids : 4 875 kg

totalisant un poids total de 16 600 kg pour la chargeuse et la souffleuse amovible, dont l'essieu avant est de 13 150 kg et l'essieu arrière de 3 450 kg;

Chargeuse sur roues :

- John Deere 644 K 2012
- N° de série : 1DW644KZVCD646343
- N° d'unité : 12-184-08
- Poids : 16 950 kg

Souffleuse amovible :

- Larue D50 2017
- N° de série : D50365
- N° d'unité : 17-182-03
- Poids : 4 600 kg

totalisant un poids de 21 550 kg pour la chargeuse et la souffleuse amovible, dont l'essieu avant est de 14 175 kg et l'essieu arrière de 7 375 kg;

DE transmettre la présente résolution au ministère des Transports du Québec (MTQ), aux fins d'obtention d'un permis de circulation spécial;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-339

DÉPÔT – RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'approuver le rapport d'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers daté de mars 2022, tel que soumis par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-340

DÉPÔT – DÉCISION À LA SUITE D'UNE ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE CONCERNANT M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

DE déposer la décision rendue par la Commission municipale du Québec à la suite de l'Enquête en éthique et déontologie en matière municipale concernant M. le maire Alain THIBAUT, datée du 26 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2022-10-341

REJET DE SOUMISSION – APPEL D'OFFRES – FOURNITURE D'UN BALAI DE RUE ASPIRATEUR NEUF POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AE-20220721-01

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public, pour la fourniture d'un balai de rue aspirateur

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

neuf pour le Service des travaux publics, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-AE-20220721-01;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 9 septembre 2022, une (1) soumission a été reçue pour ce projet, soit celle de CUBEX LIMITED, tel qu'il appert du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que certains des documents requis au devis et aux documents d'appel d'offres s'avèrent non conformes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE rejeter la soumission reçue pour la fourniture d'un balai de rue aspirateur neuf pour le Service des travaux publics, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-AE-20220721-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 29 septembre 2022;

D'autoriser le retour en appel d'offres pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-342

AUTORISATION DE CONCLUSION ET SIGNATURE – BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE PORT-CARTIER ET MME MANON PARADIS (ATELIER D'AIGUISAGE PORT-CARTIER)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à conclure un bail avec M^{me} Manon PARADIS, faisant affaire sous le nom ATELIER D'AIGUISAGE PORT-CARTIER, afin de louer un local situé au 21, rue des Cèdres, à Port-Cartier destiné à l'opération d'un atelier d'aiguisage;

CONSIDÉRANT que le loyer mensuel est fixé à cinquante dollars (50,00 \$), taxes incluses, et que le bail est pour une durée de huit (8) mois, du 15 août 2022 au 14 avril 2023, avec possibilité de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la conclusion du bail en faveur de M^{me} Manon PARADIS, faisant affaire sous le nom ATELIER D'AIGUISAGE PORT-CARTIER, portant sur la location d'un emplacement dans l'immeuble sis au 21, rue des Cèdres, aux fins d'opération d'un atelier d'aiguisage;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tel bail à intervenir, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2022-10-343

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION – BELL CANADA

CONSIDÉRANT qu'en juin 2017, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a déposé la Politique réglementaire télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

CONSIDÉRANT que BELL CANADA exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération à intervenir avec BELL CANADA, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-344

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES DU SECTEUR RIVIÈRE-PENTECÔTE – PROJET N° VPC-STP-SPI-20220118-01

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adjuger au seul soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage intérimaire nécessaire pour se qualifier au terme du processus d'évaluation et de pondération des offres, soit CIMA+ S.E.N.C., le contrat de Services professionnels pour la mise à niveau des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées du secteur Rivière-Pentecôte, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20220118-01, au montant de 1 728 000,00 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 27 septembre 2022, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'au rapport et à la recommandation du comité de sélection datés du 6 octobre 2022;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il informe les citoyens de la lettre de suivi n°4 du Comité pour le développement de logements pour personnes âgées qui contient trois suivis : le projet de la Villa Port-Cartier, le projet de logements communautaires de l'OMH et le projet de résidence pour personnes âgées.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il mentionne également que les inscriptions sont débutées pour le CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC., des feuilles d'inscription sont disponibles et un tarif avantageux est offert pour les inscriptions faites avant le 15 décembre.

M. LE CONSEILLER GILLES FOURNIER

Il n'a rien de particulier à mentionner, il avise la population que les travaux du ministère des Transports sont terminés dans le secteur Vachon.

M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY

Il souligne l'inauguration du Salon de quilles qui a eu lieu il y a une semaine.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle invite les citoyens à soutenir le projet de création du parc national du Lac-Walker en signant la pétition de l'organisme SNAP QUÉBEC.

Elle mentionne qu'une aide financière maximale de 1 918 136 \$ a été accordée par le ministère de la Culture et des Communications afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation du projet d'agrandissement et réfection du CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI.

M. LE MAIRE SUPPLÉANT MARIO GAUMONT

Il n'a rien de particulier à mentionner.

Le directeur général invite les citoyens à La Grande marche du Défi Pierre Lavoie le dimanche 16 octobre prochain à 10 h.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire suppléant Mario GAUMONT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2022-10-345

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 11 octobre 2022 soit levée à 19 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Mario GAUMONT, maire suppléant
Président d'assemblée**

**M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière**

AC/rlb

**Mario GAUMONT
Maire suppléant**

